



MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC

Quoi de neuf !

août 2018

Bonjour à tous,

Avez-vous déjà entendu quelqu'un vous dire qu'acheter des produits locaux est bon pour le développement économique de la communauté ? C'est véridique, l'achat local est un geste de solidarité aux producteurs de la région et de les encourager les rend encore plus fiers de leur produit, mais aussi, cela permet de redistribuer de l'argent dans notre communauté. C'est l'été et nous vous invitons, gens de Venise, d'aller faire un tour au centre-ville pour son ambiance et plus spécialement, de vous arrêter au marché public le temps de découvrir les marchands et d'écouter les musiciens en prestation en direct !

Michel Vanier, Conseiller

MOBILITÉ ACTIVE



La mobilité active définit l'ensemble des modes de déplacements où la force motrice humaine est nécessaire. Si la marche et le vélo sont les deux principales façons de se mouvoir, d'autres, comme la planche à roulettes, le patin à roues alignées ou encore la trottinette, font également partie de cette catégorie de déplacements. Pour réduire l'impact négatif de la voiture, nous vous invitons à favoriser l'activité physique lors de vos déplacements.

UN MOT DE VOTRE SERVICE INCENDIE

Les feux dans les terreaux et les végétaux

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de restriction sur l'usage du tabac dans les lieux publics, on note une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur qu'on a négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation.

Les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.

Saviez-vous que ? Un mégot de cigarette peut se **consumer** durant plus de **3 heures** et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Soyez attentifs aux symptômes et aux signes qui annoncent un coup de chaleur ! Étourdissements ? Vertiges ? Fatigue inhabituelle ? C'est peut-être le début d'un coup de chaleur. Prévenez sans tarder le secouriste et un superviseur pour qu'ils mettent en place les mesures appropriées.

Propos incohérents ? Perte d'équilibre ? Perte de conscience ?

Il y a urgence médicale ! Intervenez tout de suite et traitez la personne comme si elle subissait un coup de chaleur.

Premiers secours

1. Alertez les premiers secours : les secouristes en milieu de travail et le service 911.
2. Transportez la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et ôtez-lui ses vêtements.
3. Aspergez son corps d'eau.
4. Faites le plus de ventilation possible.
5. Donnez-lui de l'eau fraîche en petites quantités si elle est consciente et lucide.

CIVISME

De petits gestes au quotidien qui font du bien !

Déchets sur la voie publique, mégots de cigarettes, déjections canines, déchets dans les boîtes aux lettres, dans les parcs ou dans le lac... La préservation du cadre de vie et de l'environnement passe nécessairement par la conservation d'un espace public propre.

Promener son compagnon à quatre pattes est une action quotidienne. Il est toutefois obligatoire que ce dernier soit tenu en laisse. Votre « toutou » est sans doute un animal très gentil et adorable, mais les personnes en face ne le savent pas. Alors, amis des chiens, respectez votre entourage... et la loi.



L'HEURE DU CONTE

Pour les enfants de **3 à 7 ans**

Date : Vendredi 17 août à 18 h 30

Lieu : Parc de l'église (en cas de pluie à la bibliothèque)

MERCI

À **BMR L'Homme et Fils**

Pour le don fait au camp de jour de la municipalité de Venise-en-Québec pour l'achat de jeux !



LA FÊTE DES RÉCOLTES

Considérant le succès que nous avons connu l'an dernier avec la fête des récoltes, nous revenons, cette année, pour une 2^e édition. Cet événement aura lieu le samedi **1^{er} septembre 2018 de 10 h à 17 h**, si Dame Nature est de notre côté.

Si nous devons composer avec une journée de pluie, l'activité serait remise au dimanche **2 septembre**.

Au programme, vous trouverez, artistes en production en direct, artisans, musique d'ambiance au marché public et au parc de l'église (situé au 151, 14^e Avenue Ouest), jeux gonflables, épluchette de blé d'Inde et autres surprises... Nous vous attendons tous en grand nombre !

Dans le cadre de la programmation « **Les Beaux Dimanches** », terminez le week-end en beauté et assistez au **concert en plein air des HORN STARS**, le dimanche 2 septembre à 14 h au parc de l'église. Apportez vos chaises.

PROCHAINES VENTES DE GARAGE

Du **1^{er} au 3 septembre**

NOUVELLES DE LA GALERIE DU LAC

Le dimanche 15 juillet a eu lieu le premier tirage d'un chèque cadeau d'une valeur de 50 \$. C'est Mme Isabelle Durand, résidente d'Otterburn Park qui a été l'heureuse gagnante. Félicitations à la gagnante !

Il est bon de rappeler que toute nouvelle visite à la galerie vous donne une nouvelle chance de participer au second tirage qui aura lieu le 15 septembre. Ces certificats s'appliquent à l'achat d'œuvres de la galerie et seront valables jusqu'au 18 novembre 2018.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA GALERIE

- de juin à l'Action de grâce (7 octobre) : les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h;
- de l'Action de grâce au 18 novembre : les samedis et dimanches de 11 h à 17 h.

Le Comité de la Galerie du Lac : Mario Campbell, Lorraine d'Aragon, Rachelle Frégeau et Johanne Polnicky.

COURS RCR

Le service d'incendie offre à la population des cours de RCR et premiers soins. Pour vous inscrire, merci de communiquer avec M Michel Degongre au 450 346-4260 au poste 5651.

PROCHAIN TOURNOI DE PICKLEBALL – LE 8 SEPTEMBRE



Les amis du Pickleball de Venise-en-Québec sont heureux d'annoncer la tenue d'un tournoi amical de Pickleball, le **samedi 8 septembre 2018**. Ce tournoi méli-mélo se tiendra sur les terrains de tennis et pickleball.

L'enregistrement des joueurs, ainsi que la période de réchauffement débutera à 8 h 30 et le début des rencontres double/ hommes et double/ femmes se feront dès 9 h. Période de lunch de 12 h à 13 h (formule apportez votre lunch et boisson) et les doubles mixtes débuteront à 13 h. Quatre parties garanties dans chaque catégorie.

Formule méli-mélo avec les joueurs et joueuses inscrits. Les 12 premiers hommes et femmes seront inscrits et devront être disponibles pour jouer le double hommes et femmes le matin, et le double mixtes en après-midi. **Pour inscription:** prière d'envoyer un courriel à Sylvain Leblanc à ipsleblanc@hotmail.com

LA CACHE DU LAC CHAMPLAIN RECHERCHE DES CANDIDAT(E)S POUR LES POSTES DE TRAVAIL SUIVANTS :

- **Réceptionniste** (Noah Spa) - temps plein / partiel
- **Réceptionniste** (La cache du lac Champlain) - temps plein / partiel
- **Entretien général** - temps plein / partiel
- **Préposé au confort** (nettoyage des chambres) - temps plein / partiel
- **Serveur, plongeur, cuisinier** - temps plein / partiel
- **Sous-chef banquet** - temps plein

Faites parvenir vos curriculum vitae via courriel au info.clc@chotels.ca ou déposez-le à la réception de l'hôtel.

CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE

Vente au sac à 10 \$
du 20 au 24 août de 10 h à 15 h 30

(À l'extérieur si la température le permet.)



RECYCLER MIEUX EST LA SOLUTION !



Compo-Haut-Richelieu inc. désire rassurer les citoyens des municipalités qu'elle dessert que les matières recyclables qui se retrouvent dans les bacs de récupération continuent d'être revalorisées malgré la crise du recyclage qui sévit depuis quelques mois déjà. Le meilleur moyen d'éviter que la situation ne s'étende à la région est de savoir reconnaître les contenants, les emballages et les imprimés visés par la collecte sélective. L'équation est simple : meilleur sera le tri fait à la maison, meilleure sera la qualité des matières récupérées par le bac.

NOUVEAU SERVICE EN MONTÉRÉGIE POUR PRÉVENIR LA MALADIE DE LYME

Un communiqué de la Coopérative de solidarité santé du Lac Champlain

Les gens qui ont été piqués par une tique dans un secteur jugé très à risque pour la maladie de Lyme pourront désormais consulter un pharmacien de la Montérégie. Il évaluera si un antibiotique peut leur être prescrit afin d'éviter de développer la maladie.

Depuis le 13 juillet 2018, une ordonnance collective émise par la Directrice de santé publique de la Montérégie autorise les pharmaciens de la Montérégie à administrer un antibiotique en prévention de la maladie de Lyme (prophylaxie postexposition PPE).

Pour recevoir cet antibiotique, il faut que la personne ait été piquée par une tique dans un secteur de la Montérégie, de l'Estrie ou de l'Outaouais où les tiques sont fréquemment infectées.

Parmi les autres critères nécessaires pour que le médicament soit prescrit, la tique doit être restée accrochée à la peau pendant plus de 24 heures.

Après une piqûre de tique ou pour obtenir plus d'information sur la maladie de Lyme, la population est invitée à appeler Info-Santé 8-1-1 ou à consulter le portail www.maladiedelymemonteregie.com.

À LIRE ATTENTIVEMENT – ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 436-2016

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation ou un parcomètre. De plus, est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule :

- a) sur une traverse de piétons, un trottoir ou une piste ou voie cyclable;
- b) à moins de 5 mètres d'une intersection;
- c) à moins de 5 mètres d'une borne-fontaine;
- d) dans un endroit où le stationnement est interdit par une signalisation appropriée;
- e) dans un parc sauf lors d'une activité communautaire autorisée par l'autorité compétente;
- f) dans un espace de stationnement aménagé face à une borne de recharge pour véhicules électriques, sauf pendant la période de recharge d'un tel véhicule;
- g) à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où une signalisation à cet effet a été placée.

Toute infraction est passible d'une amende de 30 \$.



Visitez et aimez notre page Facebook : www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Notre site Internet : veniseenquebec.ca

Écrivez-nous à : information@venise-en-quebec.ca

Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0. Ils sont ouverts le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h, et fermés le mercredi.